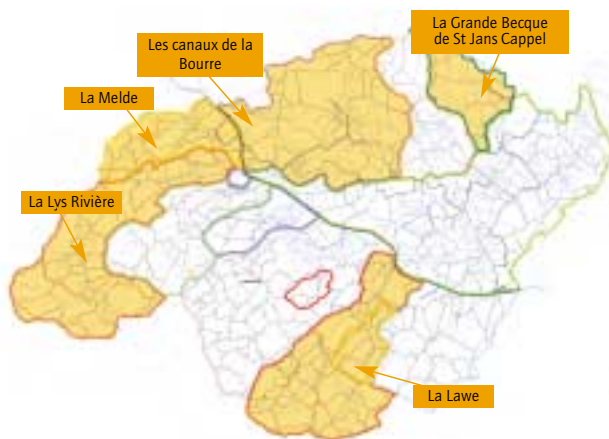


Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du Bassin Versant de la Lys

Baptisé lors de son lancement, "Plan Bachelot" en référence au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable de l'époque, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lys (P.A.P.I./LYS), concerne cinq douze sous-bassins composant le bassin versant de la Lys.

Il s'agit des sous-bassins des canaux de la Bourre et de la Becque de St Jans Cappel dans le département du Nord, et des bassins de la Melde, de la Lys rivière et de la Lawe pour le Pas-de-Calais.



Le bassin versant de la Lys

Le point sur l'avancement des études

➤ Les études hydrauliques génériques menées sur le bassin des canaux de la Bourre et sur le sous-bassin aval de la Lawe (le sous-bassin du fossé d'Avesnes) se sont terminées en Novembre 2003. Avant d'engager les travaux correspondants, les intercommunalités respectivement compétentes devaient réaliser une étude portant sur la faisabilité des projets.

➤ Les études conduites par l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN) sur la faisabilité d'une vaste Zone d'Expansion de Crues (ZEC) aux abords de Borre, ainsi que sur la faisabilité de la réhabilitation d'un certain nombre d'ouvrages implantés sur le même sous-bassin, viennent de débiter et devraient se terminer fin Février 2006.

➤ L'étude menée par Artois Comm. sur la faisabilité des six ZEC du fossé d'Avesnes devrait débiter à la mi-Juillet et se terminer début 2006.

➤ Les études hydrauliques menées sur les trois autres sous-bassins (la Lawe amont, la Lys rivière et la Becque de St Jans Cappel) se sont terminées fin Décembre 2004. Les études de faisabilité des ouvrages envisagés, que le SYMSAGEL a lancé le 1^{er} Avril dernier à l'issue des délais réglementaires de consultation, devraient se terminer fin Novembre 2005.



Un exemple de Zone d'Expansion de Crues (ZEC)

Ces études de faisabilité sont des études de définition et de conception des aménagements envisagés. Elles comportent l'élaboration des avant-projets et des projets proprement dits, ainsi que la transmission à la Mission Interservice de l'Eau (MISE) des dossiers réglementaires d'autorisation prévus par la Loi sur l'Eau.

Ces études requièrent la réalisation préalable de travaux de topographie de surface détaillés, ainsi que l'analyse géotechnique du comportement du sol et du sous-sol.

Des investigations ont lieu sur les communes ci-dessous afin de définir précisément le volume et l'emplacement des aménagements envisagés. Seuls ceux dont la faisabilité a été avérée par les études seront réalisés.

	Commune	Nombre d'ouvrages envisagés
Sur la LYS et ses affluents	Fruges	2
	Verchin	1
	Matringhem	1
	Coyecques	3
	Thérouanne	2
	Aire-sur-la-Lys	1
	Saint-Venant	1
Sur la LAWE et ses affluents	La Comté	2
	Gauchin-Legal	1
	Rebreuve-Ranchicourt	1
	Gosnay, Fouquières, Fouquereuil	1
	Berthen et Saint-Jans-Cappel	2
Sur la MELDE et ses affluents	Quiestede	1
	Roquetoire et Wittes	1



SYMSAGEL

> Les négociations foncières vont s'engager

Parallèlement à ces études, et conjointement avec les membres des comités de pilotage chargés d'en assurer le suivi, les négociations foncières avec les propriétaires et les exploitants seront engagées, au plus tard en septembre.

Elles seront menées avec le concours de la SAFER Flandres-Artois (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), et des Chambres d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais.

Les objectifs sont de ménager les outils de travail des agriculteurs, et de rechercher des compromis aussi satisfaisants que possible pour chacune des parties prenantes.

Les maires des communes concernées, les propriétaires, les exploitants et les représentants des intercommunalités concernées seront donc étroitement associés à la démarche. Cette collaboration devrait permettre de dégager des solutions amiables, solidaires, et conformes à l'intérêt du plus grand nombre.



Haie



Fossé



Bande enherbée

> Des mesures agri-environnementales à l'étude

Parallèlement à ce premier axe d'action devant déboucher sur une première phase de travaux d'aménagements lourds, s'est engagée avec le monde agricole, une réflexion sur la recomposition du paysage à travers la mise en œuvre de mesures agri-environnementales.

Il s'agit là naturellement d'actions s'inscrivant dans le long terme et visant à reconstituer un bocage seul à même de lutter durablement contre le ruissellement intensif et contre l'érosion des sols.

Ces actions consistent par exemple à replanter des haies, recreuser des fossés ou encore recréer des bandes enherbées le long des cours d'eau. Ces mesures concertées seront

élaborées sur la base du volontariat. Elles sont susceptibles d'être mises en œuvre sur une dizaine de sites expérimentaux identifiés, en raison de leur forte sensibilité aux risques d'érosion, lors des études hydrauliques génériques menées sur l'ensemble des sous-bassins de la Lys.

Elles font actuellement l'objet d'une étude approfondie menée en liaison avec les services de l'Etat et qui devrait permettre de faire bénéficier ceux qui les mettront en œuvre d'une prise en charge financière des coûts de fonctionnement et d'entretien.



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du Bassin Versant de la Lys
Publication du SYMSAGEL dans le cadre du S.A.G.E. de la Lys.

Directeur de Publication : Marc CORNIL
Conception, réalisation : MD Conseil
Crédits photos : SYMSAGEL
Illustrations : Philippe Wattez
Tirage : 1000 ex.